



Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au Centre municipal, 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **4 mai 2026**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.

Sont présents : Madame Madeleine Plante, conseillère # 1
Monsieur Nelson Sirois, conseiller # 2
Madame Diane Parent, conseillère # 3
Madame Josée Heppell, conseillère # 4
Monsieur François Tremblay, conseiller # 5
Monsieur Martin Alain, conseiller # 6

Sont absents

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

53-26

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Madeleine Plante, appuyé par Madame Josée Heppell et il est résolu d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers » et d'accepter le procès-verbal du 13 avril 2026.

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Cotisations de l'employeur	1 793.41
Conciergerie	1 398.11
Administration	5 321.75
Coordonnateur en loisir	4 198.50
Eau potable & Aqueduc	2 802.68
Eau usée & Égout	53.22
RÉSEAU ROUTIER	
Enlèvement de la neige (6/6)	54 929.77
Asphalte froide	724.34
Enregistrement Commission des Transports	78.50
Essence, huile et diesel	959.19
LOISIR INTERMUNICIPAL	
Téléphone cellulaire	54.09
camp de jour - ateliers	699.98
Frais de déplacement	42.75
DIVERS	
Électricité (éclairage public)	368.80
Électricité (eaux usées, route 297)	780.16
Téléphone 5 postes jan-fév	130.00
Téléphone (lignes alarme, eau potable)	132.45
Téléphone (cellulaire)	17.23
Fond d'information du territoire	12.00



Contrat service photocopieur	339.09
Frais de poste	332.75
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	103.59
Analyse eau potable et eau usée	613.39
Honoraires professionnels juridiques constat	471.40
1er versement location CLSC	2 500.00
Appel de service frigo centre	400.55
Honoraires informatique, licence jan-fév	1 184.62
Frais de banque	122.10
Quote-part adjointe administrative	4 924.14
Comptable - rapport financier 2025	12 056.30
Obligation et intérêts-chemin Kempt No 46-26	12 200.66
Don-Poly Sayabec programme musique No 41-26	100.00
Relocalisation écocentre Amqui No 05-26	56 571.33
Achat supprimeurs usagés eau usée No 33-26	1 724.63

168 141.48

Mention Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

Nadine Beaulieu, dg/gref-trés.

54-26 ACCEPTATION DES FACTURES

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Diane Parent et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

55-26 ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Il est proposé par Madame Madeleine Plante et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses.

<u>Au 31 mars 2026</u>	
Revenus de fonctionnement	1 051 242,13 \$
Dépenses de fonctionnement	391 754,66 \$
<u>Au 31 mars 2025</u>	
Revenus de fonctionnement	867 681,69 \$
Dépenses de fonctionnement	311 739,59 \$

**56-26****BILAN DE L'EAU**

Il est proposé par Madame Josée Heppell et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le dépôt du rapport du bilan sur la consommation de l'eau potable pour l'année 2024 dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

57-26**RAPPORT FINANCIER**

Il est proposé par Madame Josée Heppell et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le rapport financier 2025 tel que préparé par le groupe comptables Mallette d'Amqui, se terminant avec un excédent financier budgétaire de 168 862,00\$.

58-26**TECO-EAU USÉE-DÉCOMPTE**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Nelson Sirois et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des décomptes suivants du projet de mise aux normes Eau usée :

RPF ltée - travaux retenue finale phase 1	# 9	32 421,19 \$
TETRA TECH – planification phase 2	# 1	3 713,43 \$

59-26**URBANISME****Nomination des officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Moïse a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Moïse et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

ATTENDU qu'en vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des officiers désignés pour la municipalité afin de refléter les changements récents au sein de l'équipe d'inspection de la MRC de La Matapédia;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Alain et résolu de nommer :



Mme Karine-Julie Guénard,
M. Aldo Deschênes,
M. Nicolas Lepage,
M. Jocelyn Couturier et
Mme Suzie Banville

comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement prévu à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection et à signer tous les documents liés à ces règlements.

60-26 **DÉROGATION MINEURE No 01-2026**

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois et résolu qu'à la suite des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la demande de Monsieur Danny Picard et Madame Janie Labbé pour le 702, route 132 (chemin des Cèdres) à Saint-Moïse.

Cette demande consiste à permettre en attendant la subdivision du terrain, la construction d'un chalet dans le chemin des Cèdres, dont le bâtiment ne respecte pas la marge de recul arrière de 8,00 m et soit implanté à plus ou moins 2,00 m de la limite arrière du terrain actuel ainsi que de permettre que l'aire de stationnement hors rue soit localisée dans la partie de la cour avant, situé en front du mur avant du bâtiment principal.

61-26 **DÉROGATION MINEURE No 02-2026**

Il est proposé par Madame Josée Heppell et résolu qu'à la suite des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la demande de Monsieur Pierre-Luc Pelletier, pour le 23, rue Principale à Saint-Moïse

Cette demande consiste à permettre la construction d'une extension au garage existant dont la superficie au sol excèdera 75 % de la superficie au sol du bâtiment principal et la superficie maximale de 75,00 m² dans le périmètre urbain.

62-26 **OH BUDGET 2026 RÉVISÉ**

Il est proposé par Madame Madeleine Plante et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le budget 2026 révisé du 30 mars 2026 de l'Office d'habitation Fleuve et Vallée (#2252 Saint-Moïse) qui modifie sa participation à un montant de 1 536,00\$ à 1 585,00\$.

63-26 **COLLECTE GROS REBUTS**

Il est proposé par Madeleine Plante et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise une collecte de gros rebuts au printemps (mai) et à l'automne (septembre).



AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Monsieur Patrick Fillion, maire propose l'ajournement de la séance à 20h20 pour une rencontre avec les membres du conseil afin de s'entretenir sur le point PROJET MULTIPLAFORME à l'ordre du jour, à la lumière de nouvelles informations et communications.

Après discussion, le conseil est venu à la décision de planifier une rencontre interne concernant seulement ce sujet pour mieux clarifier et préciser la proposition de résolution à présenter à la séance régulière du conseil pour adoption.

FIN AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Monsieur Patrick Fillion, maire propose la fin de l'ajournement et le retour à la séance régulière à 21h20.

Mention Une période de questions est tenue au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h30.

Président

Secrétaire

Je, Patrick Fillion, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Patrick Fillion, maire